

PROTOCOLE SANITAIRE

DU COLLÈGE GOURDELIANE

EN VIGUEUR JUSQU'AU 24/09/2021

Principes généraux

Le port du masque est obligatoire en permanence à l'intérieur de l'établissement.

Les mains doivent être désinfectées à l'entrée et à la sortie du Collège, ainsi que pour accéder aux lieux clos (salle de cours, bureaux, services ou tout autre local recevant des personnes).

Tous les locaux doivent être aérés en permanence sans user de la climatisation sauf pour les bureaux individuels qui doivent cependant être aérés régulièrement.

Il n'y aura pas de restauration scolaire.

Les locaux utilisés par un groupe d'élèves seront désinfectés par le personnel ATEE avant tout autre usage.

A. Accueil des parents d'élèves

Il se fait uniquement sur rendez-vous pris avec le service concerné et une seule personne à la fois.

A titre exceptionnel les parents devant achever des formalités d'inscription seront reçus dans le hall d'accueil par le service Vie Scolaire selon un calendrier affiché devant l'établissement et accessible sur le site internet.

De même, compte-tenu de leur jeune âge et eu égard à la nouveauté pour eux, les élèves de 6^{ème} pourront être accompagnés par une seule personne (un des parents ou un représentant légal). Les accompagnateurs ne les suivront pas dans les salles. Ils seront reçus séparément sous le grand préau et quitteront le collège par la sortie face au vélodrome.

TRÈS IMPORTANT

Aucun document ou objet oublié à la maison par un élève ne sera accepté à l'accueil ou dans les autres services pour être remis à l'enfant. Ceci à l'exception des objets en lien avec la santé (lunettes, dispositifs médicaux,) des médicaments (sous réserve que nous disposions d'une copie de la prescription médicale)

B. Accueil des élèves

- a. Pendant la semaine du 13 au 17 septembre 2021 il se fera en groupes très réduits, trois classes maximum divisées chacune en demi-groupes. Les élèves entreront par l'entrée principale, iront directement dans la

salle où ils seront accueillis et sortiront par le portail face au vélodrome. Ils seront conduits par groupe dans la salle de restauration pour récupérer leurs livres.

Seuls les élèves de 6^{ème} pourront être accompagnés d'une personne qui ne les suivra pas en salle et les retrouvera à la sortie.

- b. Pendant la semaine du 20 au 24 septembre 2021 les élèves seront reçus en demi-groupes et seulement un quart de l'effectif (7 classes sur 28), un jour par semaine de 07h à 12h.

Ils occuperont la même salle durant leur temps de présence. Les pauses seront prises devant leur salle. Ils quitteront l'établissement par l'entrée principale pour une partie et par la sortie vers le vélodrome pour l'autre.

- c. **Élèves ayant une prise en charge particulière qui seront accueillis selon un calendrier spécifique.**

- Ceux ayant des difficultés d'accès au numérique.
- Ceux bénéficiant d'un accompagnement par une AVSI.
- Ceux scolarisés en ULIS.
- Ceux dont les parents sont des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Ils seront accueillis selon le calendrier spécifique qui sera communiqué aux familles. Ils seront pris en charge par les AESH, les AED ou l'enseignante spécialisée dans le respect des règles du présent protocole.

C. Accueil des visiteurs occasionnels

Il se fera uniquement sur rendez-vous avec le service concerné et une personne à la fois sauf instruction contraire expressément donnée.

D. Le personnel ATEE

Durant les temps de pause les agents devront limiter leur présence à 4 personnes dans la zone de leur vestiaire et 5 personnes à l'intérieur de l'atelier. Une seule personne à la fois doit occuper la loge d'accueil.

E. La vie scolaire

La présence dans le bureau de vie scolaire est limitée à 3 AED et 2 usagers (parents ou élèves confondus) simultanément.

La salle de permanence attenante est réaffectée provisoirement en bureau complémentaire de Vie Scolaire avec un accueil limité à 10 personnes.

F. Les autres services (Administration, CPE, Infirmière, AS, Conseillère d'Orientation)

La réception est limitée à une personne à la fois même pour les personnels de l'établissement.

Une exception pourra être faite pour recevoir un parent et son enfant.

Compte-tenu de l'exiguïté du service administratif, nul ne doit stationner dans le couloir desservant les bureaux. La présence dans le hall d'accueil est limitée à 2 personnes. Les autres en attente devront utiliser le préau attenant.

G. Les enseignants

- L'accueil est limité à :
 - 6 personnes en salle des professeurs
 - 1 en salle de reprographie
 - 6 à la cafétéria (ex ULIS)
- Ils devront veiller lorsqu'ils accueilleront un groupe de collégiens à ce qu'il n'y ait qu'un élève par table et que les pauses éventuelles soient prises devant la salle.

H. Les AESH

Lorsqu'ils auront à accueillir des élèves, ils pourront utiliser la partie informatique du CDI en se limitant à 3 élèves ou la salle informatique (Bat B) limitée à 4 élèves. Ils devront se rapprocher de la vie scolaire pour se voir attribuer une autre salle si nécessaire et utiliser dans ce cas une table sur deux.

I. Tous les personnels

- Des autotests sont mis à disposition par le rectorat. Les personnels sont invités à retirer ceux-ci en s'adressant au service de gestion.
- Le retrait des masques se fait de la même manière.
- Les familles doivent fournir un masque à leurs enfants, toutefois si vous constatez un manquement il faut adresser l'élève à la Vie Scolaire et/ou le signaler à ce service. Des masques de dépannage pour les collégiens ont été mis à dispositions par le rectorat.

Communiqué du Rectorat : Une cellule d'écoute rectorale est joignable au 0590 47 81 10 par les parents, les élèves et les personnels de 08h à 12h du lundi au vendredi.

Le Principal,



ELISE Thierry